

mots qui le sollicitaient à la dictature et qui le tentaient d'une véritable royauté populaire.

Rentré au ministère de la justice et placé au balcon pour voir défiler ce peuple armé, les mêmes cris montèrent sans interruption jusqu'à lui. Il se retira confus d'un fanatisme qu'il ne devait qu'au caprice de la multitude; humilié d'une prédilection qui était due à ses collègues autant qu'à lui. Mais l'instinct populaire ne choisit pas, il se précipite et souvent il s'égare. Lamartine commença ce jour-là à s'affliger d'un excès de faveur publique qu'il était résolu à ne pas accaparer sur un homme, pour la renvoyer tout entier à la représentation du pays et à la République. Il sentait que dans quelques jours il lui serait plus difficile d'abdiquer cette puissance mobile que de l'usurper.

LIVRE QUATORZIÈME.

I.

Tout devint facile au gouvernement à dater du 16 avril. Les factieux et les ambitieux avaient été convaincus de leur impuissance. Le coup de main pour enlever la dictature par les clubs, et pour perpétuer et dépraver le gouvernement révolutionnaire avait été déjoué. Les partis ne se résignèrent pas, mais ils frémirent. Ils prirent en aigreur ce qu'ils avaient perdu en espérance. Les clubs devinrent conspirateurs, les journaux envenimèrent les discussions du gouvernement, rares, mais acerbes. Une émeute d'ouvriers soufflée par les factieux désespérés de Paris, tenta à Rouen ce qui avait échoué dans la capitale. Energiquement réprimée par la garde nationale et par l'armée, cette émeute et les mesures prises pour sa répression devinrent le texte de violentes récriminations. M. Arago défendit avec indignation et courage les officiers généraux inculpés par les pétitions démagogiques.

Mais l'heure de l'Assemblée nationale appro-

chait. La majorité du gouvernement temporisa. Lamartine, les yeux exclusivement fixés sur le jour des élections, négligea dès ce moment toutes les dissensions de détail et même de principes qui pouvaient surgir entre la majorité et la minorité du gouvernement. Il redouta plus que jamais tout déchirement violent qui aurait pu compromettre le seul véritable objet de ses efforts et des efforts de la majorité : La convocation d'une Assemblée nationale sans guerre civile. « J'ai tâché d'être la « résistance de la véritable démocratie à l'odieuse « démagogie dans le gouvernement, disait-il : main- « tenant je voudrais être l'huile qui adoucit tous « les froissements entre les opinions, et qui pré- « vient toutes les ruptures. »

Un jour, en son absence, le ministre de l'intérieur ayant fait scission avec ses collègues, et s'étant retiré avec la résolution de donner sa démission, Lamartine s'offrit pour négociateur. Il alla lui-même chez le ministre de l'intérieur. il lui représenta dans l'intérêt commun du gouvernement et du pays le danger d'un déchirement qui ouvrirait passage à l'anarchie, et pacifia les esprits.

II.

On était à la veille des élections. le gouvernement avait délibéré longtemps s'il se présenterait

devant l'Assemblée nationale avec un plan de constitution tout préparé, ou s'il se contenterait d'abdiquer entre ses mains et s'abstiendrait de toute initiative qui pourrait ressembler à une dictature continuée ou à une usurpation de la souveraineté nationale. Dupont de l'Eure, homme prévoyant comme l'expérience, ne cessait de conjurer Lamartine de s'occuper de ce plan de constitution. L'idée de Lamartine était sur ce sujet conforme à celle de Dupont de l'Eure. Il pensait que les débats d'une constitution pour une assemblée seraient longs et tumultueux; qu'ils useraient le temps mieux employé à pourvoir aux dangers et aux urgences multipliées de l'inauguration du gouvernement démocratique; qu'une constitution, c'est-à-dire les deux ou trois principes d'un gouvernement devaient s'écrire en quelques lignes comme le résumé lapidaire d'une révolution et d'une civilisation; que les lois organiques de cette constitution devaient ensuite être flexibles, successives, modifiables, et s'écrire à loisir, selon l'urgence et le temps, sans avoir le caractère d'immutabilité de la constitution elle-même.

Il avait en conséquence rédigé en cinq ou six axiomes le texte d'une constitution. il désirait que ce texte pût être voté d'acclamation en deux ou trois séances, et que le gouvernement émanât tout de suite de la constitution votée.

Lamartine était convaincu que l'unité du pouvoir exécutif constituée dans une présidence, dans un directeur ou dans un conseil, était la forme définitive que la République adopterait après sa période de création. Mais pour la première période destinée à habituer le pays à la forme républicaine, et à relier ensemble dans un intérêt de concours et de concorde les principales forces de l'opinion, il penchait à admettre pour deux ou trois ans un pouvoir exécutif trinitaire, dans lequel trois hommes élus par l'Assemblée nationale représenteraient les trois éléments dont se compose toute opinion : l'impulsion, la résistance, la modération. ces trois forces se combinant entre elles dans un consulat de trois ans et correspondant chacune à un des trois partis dans la nation : impulsif, retardataire, modérateur ; lui paraissaient sans doute une cause possible de tiraillements et de langueur dans le pouvoir exécutif ; mais ce qu'il craignait par-dessus tout pour la République à son origine, c'était la guerre civile. Cette dictature mixte, donnant sécurité et gages aux opinions diverses, était de nature à la prévenir. Il s'occupa de cette pensée ; il s'en entretint avec quelques-uns de ses collègues, il se promit de sonder les dispositions à cet égard des membres de l'Assemblée nationale à leur arrivée à Paris, et de se résoudre au parti qui lui paraîtrait le plus universellement adopté dans la majorité des esprits.

Une conférence intime eut lieu entre lui et des membres d'autres opinions sur ce sujet. On chercha à s'entendre, on ajourna tout, on ne résolut rien. Tout dépendait à cet égard d'éléments inconnus : l'esprit, les dispositions, les majorités, les minorités dans les membres de l'Assemblée nationale.

Quant à un plan de constitution à présenter on y renonça entièrement dans les dernières séances qui précédèrent le 27 avril. Les trois partis qui se faisaient tour à tour opposition ou concours dans le sein du gouvernement étaient trop divisés et quelquefois trop irrités pour s'entendre sur un projet commun d'institution. Le parti socialiste, le parti conventionnel et le parti républicain constitutionnel ne pouvaient enfanter une même pensée. on le sentit, on l'avoua, on s'en remit à l'Assemblée nationale qui devait départager ces partis. Les deux derniers partis pouvaient avec quelques efforts s'entendre. Le premier était incompatible avec l'Assemblée nationale, car l'Assemblée nationale allait procéder du sol, du temps, des traditions. Le parti socialiste procédait d'une théorie absolue : une théorie absolue c'est la violence. La violence ne peut constituer que la tyrannie.

III.

Enfin l'aube du salut se leva sur la France avec

le jour des élections générales. Ce fut le jour de Pâques, 27 avril, époque de solennité pieuse choisi par le gouvernement provisoire pour que les travaux du peuple ne lui donnassent ni distraction ni prétexte de se soustraire à l'accomplissement de son devoir de peuple, et pour que la pensée religieuse qui plane sur l'esprit humain dans ces jours consacrés à la commémoration d'un grand culte, pénétrât dans la pensée publique et donnât à la liberté la sainteté d'une religion.

C'était le plus hardi problème qu'on eût jamais posé devant une nation organisée dans les temps nouveaux. cette épreuve le résolut au salut et à la gloire de la nation.

Au lever du soleil les populations recueillies et émues de patriotisme se formèrent en colonnes à la sortie des temples, sous la conduite des maires, des curés, des instituteurs, des juges de paix, des citoyens influents, s'acheminèrent par villages et par hameaux, aux chefs-lieux d'arrondissement, et déposèrent dans les urnes, sans autre impulsion que celle de leur conscience, sans violences, presque sans brigues, les noms des hommes dont la probité, les lumières, la vertu, le talent, et surtout la modération, leur inspiraient le plus de confiance pour le salut commun et pour l'avenir de la République.

Il en fut de même dans les villes. On voyait les

citoyens riches et pauvres, soldats ou ouvriers, propriétaires ou prolétaires sortir un à un du seuil de leurs maisons, le recueillement et la sérénité sur leurs visages, porter leurs suffrages écrits au scrutin, s'arrêter quelquefois pour le modifier sous une inspiration nouvelle, ou sous un repentir soudain de leur conscience, le déposer dans l'urne, et revenir avec la satisfaction peinte sur les traits comme d'une pieuse cérémonie. Jamais la conscience publique et la raison générale ne se révélèrent dans un peuple avec plus de scrupule, de religion, et de dignité. C'est un de ces jours où une nation a les yeux sur le ciel, où le ciel a les yeux sur une nation. Le gouvernement se donna ce jour de repos en trois mois. Il sentit que Dieu et le peuple travaillaient pour lui.

IV.

Les églises étaient pleines d'une foule agenouillée qui invoquait l'inspiration divine et l'esprit de paix sur la main des électeurs. On se sentait exaucé avant d'avoir prié. Le calme avec lequel s'accomplissaient les opérations électorales était un présentiment du choix qui émanait du cœur de ce peuple. L'anarchie ne pouvait pas sortir d'une si unanime inspiration du bien.

A la chute du jour Lamartine errait seul et le cœur chargé de reconnaissance dans un quartier

populeux de Paris. Il vit la foule descendre et monter les marches d'une église, le parvis semblait déborder d'adorateurs, hommes, femmes, enfants, vieillards, jeunes gens, tous les yeux pleins de regards sur l'avenir, l'attitude concentrée, la physionomie au repos. les sons de l'orgue se répandaient jusque dans la rue quand les portes ouvraient passage aux sons de l'instrument et aux échos des psaumes.

Il entra. Il se glissa inconnu dans les ténèbres parmi cette foule qui remplissait l'église. Il s'agenouilla à l'ombre d'une colonne et il rendit grâce à Dieu. Son œuvre était accomplie. De grands dangers personnels pouvaient encore le menacer avant le jour où l'Assemblée nationale entrerait à Paris et prendrait possession de sa souveraineté. Il y avait encore des résistances désespérées, des espérances coupables, des complots d'ajournement, des coups d'État de la démagogie des clubs, des menaces d'épuration et d'assassinat contre lui et contre ses collègues. Bien des hommes éminents, incrédules jusqu'à la dernière heure, lui écrivaient ou lui disaient que jamais la représentation nationale ne siègerait sans reconquérir Paris par des flots de sang. Il recevait chaque jour des départements des avertissements sinistres sur des trames réelles ou imaginaires ourdies contre sa vie. On lui parlait de fanatiques partis de telle ou telle ville pour le

frapper du poignard et pour faire proclamer le gouvernement révolutionnaire sur son cadavre. « Je
« puis succomber en effet encore, moi, se disait-il
« dans la foi intime de son cœur; mais à l'heure
« qu'il est la France ne peut plus succomber, les
« choix sont dans l'urne. Ils en sortiront demain.
« Sa souveraineté existe, ses représentants légaux
« sont nommés. Si le gouvernement est emporté
« par un complot, ces élus de la France se réuniront dans chaque département. ils arriveront aux
« portes de Paris escortés de deux millions de
« citoyens armés ils submergeront les dictateurs
« ou les comités de salut public. Ils reprendront la
« France des mains des factieux! Qu'importe que
« je meure, la France est sauvée! »

La France en effet pouvait désormais respirer. l'Assemblée nationale était dans presque tous ses noms un acte de salut public. le nom de Lamartine était sorti dix fois de l'urne électorale sans qu'il connût même une seule de ses candidatures. s'il eût dit un mot, insinué un désir, fait un geste, il eût été nommé dans quatre-vingts départements. sa popularité était sans bornes à Paris, en France, en Allemagne, en Italie, en Amérique. Pour l'Allemagne son nom était la paix. Pour la France c'était la garantie contre la terreur, pour l'Italie c'était l'espérance. Pour l'Amérique c'était la République. Il avait réellement dans ce moment la

souveraineté de la conscience européenne. Il ne pouvait faire un pas dans la rue sans soulever les acclamations. Elles le suivaient jusque dans sa demeure et interrompaient son sommeil. Deux fois reconnu à l'Opéra dans le fond d'une loge, le parterre et les spectateurs se levèrent, suspendirent la représentation, et couvrirent son nom pendant cinq minutes d'applaudissements. La France personnifiait en lui sa joie d'avoir retrouvé son gouvernement.

V.

Le pays avait choisi avec réflexion, avec impartialité et sagesse tous les hommes de bien dont les opinions à la fois libérales, républicaines, probes, modérées, courageuses, pouvaient s'adapter sans impatience comme sans répugnance au nouvel ordre de choses nécessité par la révolution. La France avait eu le génie de la transition, le tact souverain de la circonstance. Elle avait éliminé seulement les noms trop signalés dans la faveur ou dans les fautes du dernier gouvernement. Elle ne les avait point proscrits mais ajournés. Elle avait craint les ressentiments et les récriminations. Cette assemblée de neuf cents membres était l'honnêteté et le patriotisme de la France résumés dans sa souveraineté. L'histoire doit sur une page lapidaire graver les noms de ces citoyens pour la postérité. à l'ex-

ception d'un petit nombre de démagogues plagiaires surannés de 1793, et de cinq ou six fanatiques de chimères. Les noms de tous ces citoyens réunis ensemble signifiaient le salut de la France et la fondation de la République constitutionnelle. Les voici :

AIX. — Bodin (Alex.-Marcel-Melchior). Bochart. Charassin. Francisque Bouvet (François-Joseph). Guigue de Champvans. Maissiat (Jacques). Quinet (Edgar). Regembal (Antoine). Tendret.

AISNE. — Barrôt (Odilon). Bauchart (Quentin). Baudelot. De Brotonne. Desabes. Dufour (Théophile). Lemaire (Maxime). Leproux (Jules). Lherbette. Nachet. Plocq (Toussaint). Quinette. De Tillancourt (Edmond). Vivien.

ALLIER. — Bureaux de Puzy. De Courtais. Fargin Fayolle. Laussedat (Louis). Madet (Charles). Mathé (Félix). Terrier (Barthélemy). Tourret (Charles-Gilbert).

BASSES-ALPES. — Chais (Auguste). Duchaffault. Fortoul. Laidet.

HAUTES-ALPES. — Allier. Bellegarde. Faure (Pascal-Joseph).

ARDÈCHE. — Champanhet. Chazallon. Dautheville (François). Laurent. Mathieu. Rouveure. Royol (Jean). Sibour. Valladier.

ARDENNES. — Blanchard. Drappier. Payer. Robert (Léon). Talon. Ternaux-Mortimer. Toupet-Desvignes. Tranchart.

ARIÈGE. — Anglade (Clément). Arnaud. Casse. Darnaud. Galy-Cazalat. Vignes (Th.). Xavier-Durrieu.

AUBE. — Blavoyer. Delaporte. Gayot (Amédée). Gerdy (Pierre-Nicolas). Lignier. Millard (Jean-Auguste). Stourm.

AUDÉ. — Anduze-Faris. Barbès (Armand). Joly fils (Edmond). Raynal (Théodore). Sarrans (Jean). Solier (Marc). Trinchant.